

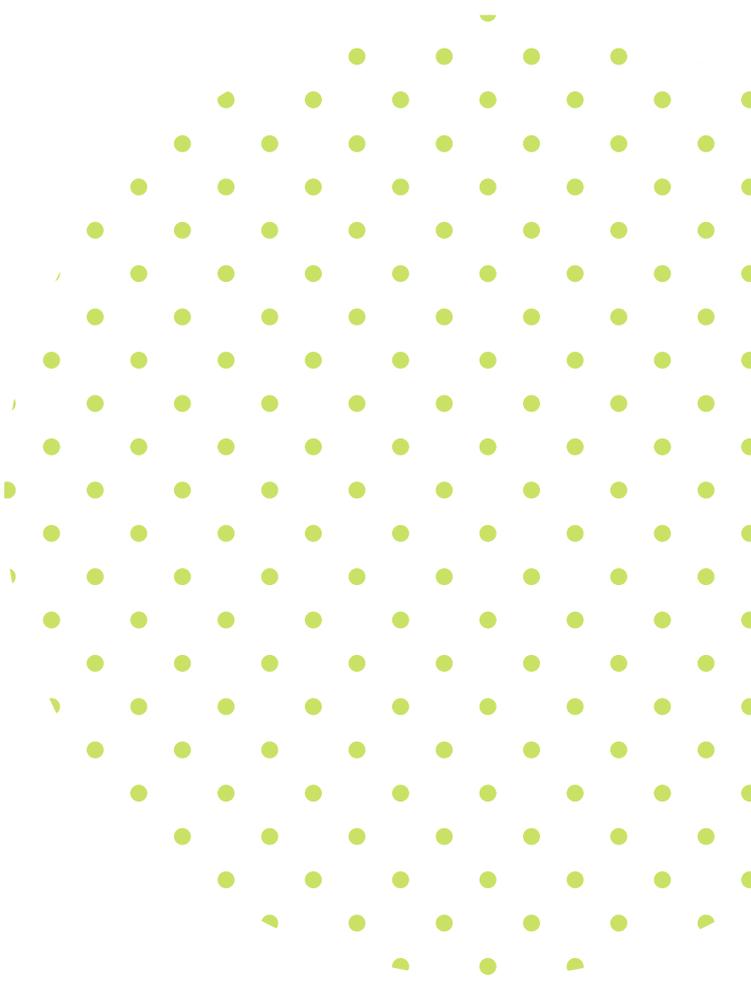


CHARTÉ D'ENGAGEMENT DES MEMBRES

Conseil de développement



*Construire, partager une ambition
pour notre territoire.*



La mission du Conseil de développement TPM

Le Conseil de développement TPM est une instance de concertation, de participation et de dialogue composée d'organismes actifs dans la vie locale et de personnes qualifiées.

Il intervient à l'échelle de la métropole de Toulon Provence Méditerranée, à la recherche de l'intérêt collectif du territoire et de ses habitants.

Le Conseil de développement contribue à la construction et à l'évaluation des politiques métropolitaines avec un focus particulier autour du Développement Durable, de la qualité de vie et du bien-être.

Il est acteur du débat métropolitain.

Le Conseil de développement TPM, constitué sous forme associative, dispose d'une gouvernance et d'une parole autonome.

Les principales valeurs guidant l'état d'esprit et les travaux des membres du conseil sont l'ouverture, la diversité, les regards croisés, l'intelligence collective, l'anticipation, l'agilité et l'utilité.

Engagement du Conseil de développement TPM

Les travaux du Conseil sont guidés par de grands principes :

- une réelle implication de ses membres fondée sur le bénévolat ;
- une expression de la diversité des points de vue, des propositions et des expériences des acteurs qui composent l'assemblée plénière ;
- une expression positive et constructive dans les débats et avis rendus ;
- une mise en oeuvre des principes de bienveillance et d'intelligence collective ;
- une capacité à identifier et prioriser les sujets à mettre en débat dans le cadre des autosaisines ;
- un dialogue régulier avec les élus métropolitains sur les travaux du Conseil ;
- une démarche prospective pour imaginer collectivement l'évolution possible du territoire ;
- un croisement de regards sur les enjeux territoriaux et leurs évolutions.

Engagement des membres du Conseil de développement TPM

Chaque membre s'engage à :

- participer de manière active aux séances plénières et commissions de travail ;
- s'intéresser et s'investir au-delà de ses centres d'intérêt en allant rechercher l'intérêt général ;
- contribuer au débat collectif dans un esprit d'ouverture, en écartant tout enjeu partisan ;
- être en veille sur les enjeux métropolitains et faciliter leur mise en débat au sein du Conseil ;
- faciliter les allers-retours d'analyses et d'expertises entre l'organisme qu'il représente et le Conseil de développement;
- être l'intermédiaire auprès de ses réseaux des travaux en cours, des avis et/ou propositions du Conseil ;
- respecter les règles de fonctionnement du Conseil.

JE M'ENGAGE À :

- approuver les objectifs et les finalités du Conseil de développement TPM ;
- respecter son organisation et son fonctionnement définis dans son règlement intérieur ;
- participer aux activités du Conseil et de ses groupes de travail.

NOM, PRÉNOM:

SIGNATURE :